



## Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

### Procès-verbal de la réunion du 15 avril 2013

#### Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 4 et 28 février et du 4 mars 2013
2. Rapport spécial de la Cour des comptes portant sur les relations entre l'Etat et l'enseignement privé  
- Rapporteur: M. Fernand Diederich  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport (voir courrier électronique du 10 avril 2013)
3. Discussion portant sur les points soulevés au cours de la dernière réunion (voir projet de procès-verbal de la réunion 4 mars 2013)
4. Examen des derniers transferts de crédit
5. Examen de divers courriers reçus au cours des dernières semaines
6. Divers

\*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Anne Brasseur, M. Félix Braz, M. Lucien Clement, Mme Claudia Dall'Agnol remplaçant M. Lucien Lux, M. Fernand Diederich, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Roger Negri

Mme Caroline Guezennec, Administration parlementaire

Excusés : M. Lucien Lux, Mme Martine Mergen, M. Marc Spautz

\*

Présidence : Mme Anne Brasseur, Président de la Commission

\*

1. **Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 4 et 28 février et du 4 mars 2013**

Les projets de procès-verbal sont adoptés.

**2. Rapport spécial de la Cour des comptes portant sur les relations entre l'Etat et l'enseignement privé**  
**- Rapporteur: M. Fernand Diederich**  
**- Présentation et adoption d'un projet de rapport (voir courrier électronique du 10 avril 2013)**

Monsieur le rapporteur présente les conclusions de la Cour des comptes reprises aux pages 26 à 33 de son projet de rapport.

Sur proposition de Madame le Président, un chapitre 11 nouveau intitulé « Conclusions et recommandations de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire » sera ajouté au rapport. Ce nouveau chapitre sera présenté à la Commission au cours d'une prochaine réunion.

**3. Discussion portant sur les points soulevés au cours de la dernière réunion (voir projet de procès-verbal de la réunion 4 mars 2013)**

Madame le Président rappelle la problématique soulevée au cours de la réunion du 4 mars 2013. A l'issue de cette discussion, la Commission avait décidé de charger la secrétaire de l'examen des procès-verbaux des réunions au cours desquelles ont été discutés le contenu de l'article 80 (en 1999 et en 2009) et les procédures mises en place par la Commission afin de déceler les intentions exactes de ses auteurs.

L'examen des documents en question permet de conclure qu'à aucun moment le terme « tout engagement financier important » n'a été précisé ou défini au cours des discussions ayant porté sur l'article 99 de la Constitution ou sur l'article 80 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

Madame le Président attire l'attention sur la dernière phrase de l'article 99 de la Constitution qui est en cours de modification suite aux travaux de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle portant sur la proposition de révision portant modification et nouvel ordonnancement de la Constitution (doc. parl. n°6030). Il est prévu que cette phrase soit libellée de la manière suivante : « ~~Aucune~~ Toute charge grevant le budget de l'Etat pour plus d'un exercice ~~ne peut~~ doit être établie ~~que~~ par une loi spéciale. ».

La Commission décide d'attendre le résultat des travaux de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle portant sur l'article 99 de la Constitution avant de reprendre la discussion à ce sujet.

**4. Examen des derniers transferts de crédit**

Parmi les transferts de crédits rassemblés dans un tableau communiqué aux membres de la Commission en date du 12 avril 2013, les transferts suivants ont retenu leur attention :

Transfert vers l'article 20.2.35.060 libellé «Contributions à des organismes internationaux» :

Motif: « Paiement obligatoire de la cotisation pour la UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) »

Montant total: 35.700 euros

La Commission décide de demander au Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures pour quelle raison ce coût n'a pas été prévisible lors de l'élaboration des propositions budgétaires.

Transfert vers l'article 21.7.12.300 libellé « Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat » :

Motif: « Les frais d'éclairage des routes de l'Etat sur le territoire de la Ville de Luxembourg n'étant pas préfinancés par la Ville de Luxembourg, mais facturés directement par le fournisseur LEO. »

Montant total: 130.000 + 30.000 euros

La Commission souhaite savoir pourquoi cette facturation directe a engendré un transfert de crédit.

## **5. Examen de divers courriers reçus au cours des dernières semaines**

La Commission examine les réponses suivantes à ses courriers des derniers mois :

- Réponse de la Cour des comptes du 18 mars 2013 au sujet d'une question concernant le mandat du contrôleur financier :  
Les membres de la Commission prennent acte de cette réponse.
- Réponse du Ministère de la Culture du 21 mars 2013 au sujet de transferts portant sur la cotisation à la Fondation Europeana, la participation à des activités culturelles et la promotion du Luxembourg par des artistes luxembourgeois aux Etats-Unis.  
Les membres de la Commission prennent acte de cette réponse.
- Réponse du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative du 12 mars 2013 au sujet du paiement de fonctionnaires à partir d'articles budgétaires de l'Université.  
Les membres de la Commission prennent acte de cette réponse.
- Réponse du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural du 20 mars 2013 au sujet d'un règlement grand-ducal instituant un régime d'aides pour la sauvegarde de la diversité biologique en milieu rural, viticole et forestier.  
Les membres de la Commission prennent acte de cette réponse.
- Réponse du Ministère de la Défense du 22 mars 2013 au sujet de la prise en charge par le Luxembourg de la contribution 2011 de la Lettonie au Comité spécial ATHENA et à l'Agence européenne de la Défense.  
Les membres de la Commission s'étonnent de la réponse du Ministre alors que, selon eux, toute dépense découle d'un choix politique. Puisque son courrier mentionne la création, en étroite collaboration avec le contrôle financier et l'IGF, d'un article spécifique dans le budget de la défense à partir de l'exercice 2012 pour couvrir « ce genre de dépenses », la secrétaire de la commission est chargée de rechercher le libellé de cet article et de le soumettre pour examen à la Commission au cours d'une prochaine réunion. (Note de la secrétaire : Il ne s'agit, en fait, pas d'un nouvel article, mais d'une modification du libellé d'un article existant.)
- Réponse du Ministère de la Défense du 26 mars 2013 au sujet des coûts supplémentaires pour la formation des pilotes.

Les membres de la Commission souhaitent savoir combien de pilotes luxembourgeois participent à la formation dont question dans le courrier et quel est leur taux de réussite.

- Réponse du Ministère de la Santé du 8 avril 2013 au sujet de l'établissement d'un relevé périodique informant l'assuré sur les prestations qui lui ont été fournies dans le cadre de l'assurance dépendance.

Les membres de la Commission apprennent qu'un tel relevé pourra seulement être réalisé avec l'apport informatique de données de la part de tous les prestataires de l'assurance dépendance. Ils seront tenus au courant par le Ministre de la Santé des progrès réalisés en la matière.

## **6. Divers**

Le calendrier de la Commission comporte les dates de réunion suivantes :

26 avril 2013 (réunion jointe COFIBU-COMEXBU)

~~29 avril 2013~~

6 mai 2013

13 mai 2013

~~20 mai 2013~~

3 juin 2013

17 juin 2013

1 juillet 2013

15 juillet 2013

19 juillet 2013 (réunion jointe COFIBU-COMEXBU)

Luxembourg, le 23 avril 2013

La secrétaire,  
Caroline Guezennec

Le Président,  
Anne Brasseur